



---

**RELATIVEMENT À** la *Loi sur les assurances*, L.R.O. 1990, chap. I.8, telle que modifiée (ci-après la « Loi »), en particulier les articles 288.6 et 288.7;

**ET RELATIVEMENT À** Sunshine Rehabilitation Inc. (ci-après « Sunshine »)

### **ORDONNANCE DE RÉVOCATION DE PERMIS**

Sunshine est titulaire d'un permis de fournisseur de services en vertu de la Loi (permis numéro SP15458).

Thong Dinh Nguyen (ci-après « Thong Nguyen ») est inscrit comme représentant principal de Sunshine auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (ci-après la « CSFO »).

Au 13 novembre 2018, conformément au paragraphe 288.6 (3) de la Loi, le permis de fournisseur de services de Sunshine a été suspendu pour non-paiement des droits réglementaires annuels imposés aux fournisseurs de services en vertu de l'article 121.1 de la Loi.

Le 6 décembre 2018, en vertu des articles 288.6 et 288.7 de la Loi, le surintendant des services financiers (ci-après le « surintendant ») a émis un avis d'intention de révoquer le permis de fournisseur de services de Sunshine (ci-après « l'avis ») pour cause de contravention à la Loi et d'inobservation de celle-ci, et puisque le surintendant a des motifs raisonnables de croire que Sunshine n'est plus apte à être titulaire d'un permis compte tenu des circonstances prescrites relativement à ses systèmes administratifs et pratiques commerciales et à la gestion de ses activités.

Le 6 décembre 2018, l'avis a été signifié à Sunshine et à Thong Nguyen par courrier ordinaire et courrier recommandé. Sunshine et Thong Nguyen disposaient de 15 jours après la remise de cet avis pour demander une audience auprès du Tribunal des services financiers (ci-après le « Tribunal »), conformément au paragraphe 288.7 (3) de la Loi.

Le 2 janvier 2019, le greffier du Tribunal a confirmé qu'aucune demande d'audience n'avait été déposée par Sunshine ou Thong Nguyen.

Le paragraphe 288.7 (7) de la Loi prévoit que le surintendant peut donner suite à son intention de révoquer un permis lorsqu'aucune audience n'est demandée.

### **ORDONNANCE**

**Le permis de fournisseur de services de Sunshine Rehabilitation Inc. est révoqué par la présente.**

**FAIT À** Toronto (Ontario), le

2019.

---

Anatol Monid  
Directeur administratif, Division de la délivrance des permis et de la surveillance des  
pratiques de l'industrie

En vertu des pouvoirs délégués par  
le surintendant des services financiers.